

COMMUNE DE

LAY



BUDGET COMMUNAL 2022

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE**

1) Le cadre général du budget :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune : www.villagedelay.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- Percevoir de nouvelles recettes
- Décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité, ...)
- Ajuster une dépense
- Réduire un chapitre pour en alimenter un autre.

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal.

Le budget 2022 a été voté le 17 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- Continuer le programme d'investissement engagé et nécessaire au développement de la commune
- De mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- **La section de fonctionnement** regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année : achats d'énergie, de denrées, de fournitures, charges de personnel, charges financières, impôts et taxes, subventions aux associations...
- **La section d'investissement** qui a vocation à préparer l'avenir, retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune : travaux, achats de matériel, acquisitions foncières...

2) La section de fonctionnement

❖ Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

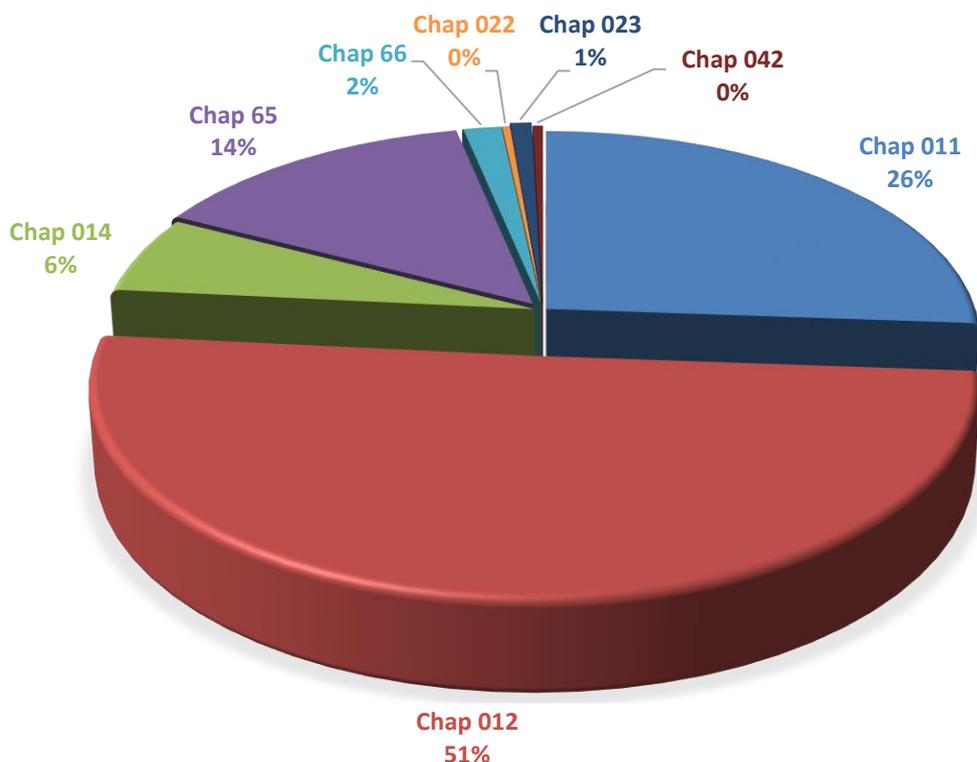
Pour la section de fonctionnement, le budget est voté par chapitre, c'est-à-dire que l'ensemble des dépenses ou des recettes de même catégorie sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire (par exemple, le chapitre 012 regroupe l'ensemble des charges de personnel : salaires, charges, assurances, médecine du travail, etc).

L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée délibérante, opérer des virements de crédits entre articles et sans obligation de le notifier au comptable.

❖ Dépenses et recettes de fonctionnement du budget primitif 2022

DEPENSES		MONTANTS	RECETTES		MONTANTS
011 Charges à caractère général		129 850,00 €	013 Atténuations de charges		9 000,00 €
012 Charges de personnel		250 700,00 €	70 Produits des services		50 000,00 €
014 Atténuation de produits		30 296,00 €	73 Impôts et taxes		256 000,00 €
022 Dépenses imprévues		1 626,00 €	74 Dotations et participations		114 035,00 €
65 Autres charges de gestion courante		74 918,00 €	75 Autres produits de gestion courante		23 000,00 €
66 Charges financières (intérêts emprunts)		8 000,00 €	002 Résultat de fonctionnement reporté		50 000,00 €
042 Opération d'ordre (transfert entre sections)		2 145,00 €			
023 Virement à la section d'investissement		4 500,00 €			
TOTAL		502 035,00 €	TOTAL		502 035,00 €

➤ Les dépenses de fonctionnement



Chapitre 011 – Charges à caractère général: elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de chauffage, d'alimentation, de fournitures produits et matériels, l'entretien des bâtiments des espaces verts et de la voirie, les locations, les primes d'assurances, les honoraires, la maintenance, la téléphonie, les fêtes et les cérémonies, les taxes foncières

Chapitre 012 – Charges de personnel: rémunérations des titulaires et des non titulaires, charges sociales et patronales, assurances, œuvres sociales, médecine du travail.

Chapitre 014 – Atténuation de produit: Reversement sur FNGIR (*Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression. Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année.*), et le fond de Péréquation d'Intérêt Communautaire (*ils'agit d'un fond prélevé sur les communes ayant des ressources pour être redistribué aux communes défavorisées*).

Chapitre 022 – Dépense imprévues: cette somme permet de répondre rapidement aux aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative du conseil municipal.

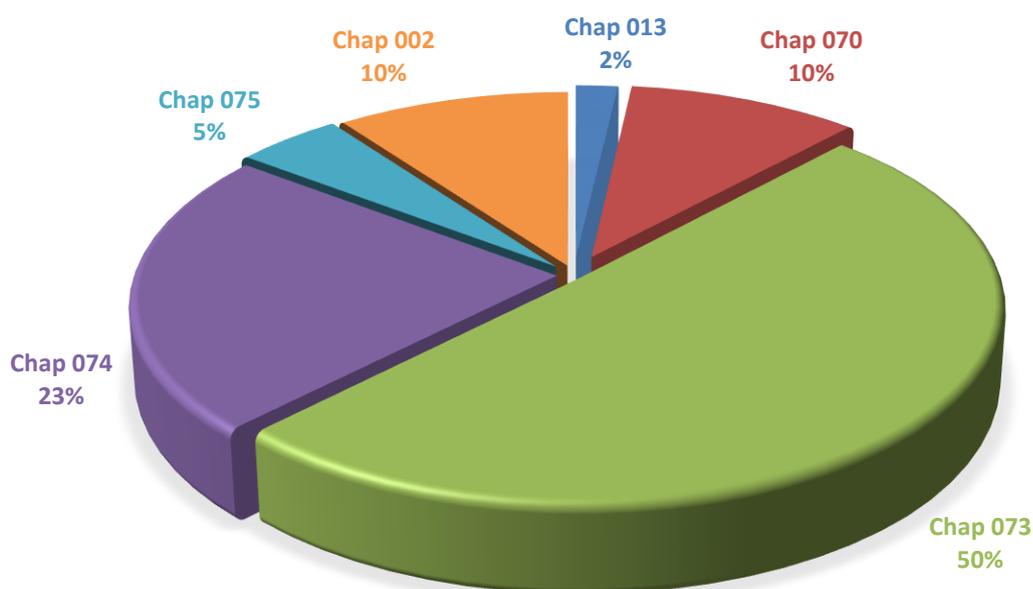
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante: indemnités des élus et charges sociales, contribution au fonctionnement du SDIS, maintenance éclairage public, subvention au CCAS, subventions aux associations

Chapitre 66 – Charges financières: remboursement annuel des intérêts (le capital est remboursé en section d'investissement)

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert de section à section: amortissement des travaux effectués sur l'éclairage public par le SIEL.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement: somme pouvant servir à financer une partie des programmes d'investissement

➤ Les recettes de fonctionnement



Chapitre 013 – Atténuations de charges : ces recettes proviennent de remboursements de salaires par l'assurance statutaire et l'assurance maladie.

Chapitre 70 – Produits des services : redevances d'occupation du domaine public, restaurant scolaire, garderie, facturation temps des agents au budget assainissement, remboursement frais de fonctionnement école commune de Neaux, frais de fonctionnement agence postale.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : taxes foncières, attributions de compensation communauté de communes, droits de mutation (*produit sur les ventes des biens immobilier et terrain*).

La loi de finances pour 2020 a prévu une suppression définitive de cet impôt par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

Pour 2020, le dégrèvement, sous conditions de ressources, de taxe d'habitation sur la résidence principale dont bénéficient 80 % des foyers, prévu à l'article 1414 C du code général des impôts (CGI) a été appliqué en totalité.

Pour 2021, une nouvelle exonération à hauteur de 30 % est instaurée pour les 20 % de ménages restants.

Pour 2022, ce taux d'exonération sera porté de 30 % à 65 %, et à compter de 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale sera définitivement supprimée.

La taxe ne concernera plus que les résidences secondaires et les logements vacants (sur décision du CM pour cette dernière catégorie).

Les communes perçoivent à compter de 2021 la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) départementale en substitution de la Taxe d'Habitation (TH) communale perdue, sur la base du taux 2017.

Les taux d'imposition, pour l'année 2021, était de :

- Taxe foncière bâti :	27.80 %
- Taxe foncière non bâti :	31.32 %

Une revalorisation par l'état des bases locatives de 3,4% va être appliquée en 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a proposé à l'unanimité que les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâti ne soient pas modifiés pour l'année 2022.

Chapitre 74 – Dotations et participations : Dotations de l'Etat, dotations solidarité rurale, dotation aux élus locaux, compensations de la taxe foncière.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : sommes encaissées au titre des locations (appartements communaux, locaux industriels et artisanaux).

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : résultat reporté du résultat du compte administratif 2021

3) La section d'investissement

❖ Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- Endépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes :

Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets retenus.

❖ Dépenses et recettes d'investissement du budget primitif 2022

DEPENSES		MONTANTS		RECETTES		MONTANTS	
Non affectées à une opération				Non affectées à une opération			
16 – Remboursement des emprunts	65 000,00 €	10 – Dotations FDS divers réserve	90 426,01 €	16 - Emprunts et dette assimilées	350 000,00 €		
204 - Subventions d'équipement versées	800,00 €	042 Opération d'ordre (transfert entre sections)	2 145,00 €	021 - Virement de la section d'investissement	4 500,00 €		
041 - Opérations Patrimoniales	16 950,37 €	001- Résultat d'investissement reporté	44 528,57 €				
Sous-total	82 750,37 €	Sous-total	491 599,58 €				
Affectées à une opération				Affectées à une opération			
Voirie	50 000,00 €	Voirie	33 500,00 €				
Matériel service voirie	3 000,00 €	Matériel service voirie	0,00 €				
Mur de terrain de sport et cimetière	2 000,00 €	Mur de terrain de sport et cimetière	0,00 €				
Bât. Communaux Ecole Publique	20 000,00 €	Bât. Communaux Ecole Publique	7 000,00 €				
Local associations sportives	6 000,00 €	Local associations sportives	0,00 €				
Salle Communale	5 050,44 €	Salle Communale	0,00 €				
Achat guirlandes de Noël	5 000,00 €	Achat guirlandes de Noël	0,00 €				
Achat mobilier pour l'Ecole Publique	500,00 €	Achat mobilier pour l'Ecole Publique	0,00 €				
Cimetière : reprise des concessions	6 964,00 €	Cimetière : reprise des concessions	2 000,00 €				
Aménagement du Centre Bourg	2 901,61 €	Aménagement du Centre Bourg	0,00 €				
Parafoudre de la Chapelle	5 449,20 €	Parafoudre de la Chapelle	0,00 €				
Création d'un local d'archives	4 000,00 €	Création d'un local d'archives	0,00 €				
Maison JACQUETTON	803 313,96 €	Maison JACQUETTON	553 730,00 €				
Réfection terrain de la Forest	7 900,00 €	Réfection terrain de la Forest	0,00 €				
Aménagement jardin public	100 000,00 €	Aménagement jardin public	32 000,00 €				
Mise en sécurité de la chapelle et de la Forest	15 000,00 €	Mise en sécurité de la chapelle et de la Forest	0,00 €				
Sous-total des opérations	1 037 079,21 €	Sous-total des opérations	628 230,00 €				
TOTAL	1 119 829,58 €	TOTAL	1 119 829,58 €				

➤ Les dépenses d'investissement non affectées à une opération

Chapitre 016 – Remboursement des emprunts : Remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : Partie de la maintenance de l'éclairage public par le SIEL.

Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales : Dépense fictive d'équilibre

➤ Les recettes d'investissement non affectées à une opération

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : Ce chapitre concerne le FCTVA, les taxes d'aménagement et l'excédent de fonctionnement reversé à l'investissement.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : Ce chapitre concerne le montant des emprunts pouvant être contractés auprès des établissements de crédit (emprunt concernant l'investissement de la nouvelle cantine et la réhabilitation des logements de l'opération die « la maison JACQUETTON »).

Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert de section à section : amortissement des travaux effectués sur l'éclairage public par le SIEL.

Chapitre 21 – Virement de la section d'investissement : Ce chapitre concerne un virement de la section fonctionnement.

Chapitre 01 – Résultat d'investissement reporté : résultat reporté du résultat du compte administratif 2021

➤ Les Opérations d'investissement

Opération 65 : Voirie

Cette année il est prévu la deuxième partie des travaux de réfection du revêtement du chemin de ronde et préparation du chemin de la Mine pour l'accessibilité des futurs travaux d'agrandissement de la maison de retraite.

Opération 73 : Matériel service voirie

Investissement dans une nouvelle débroussailleuse

Opération 76 : Classement des chemins

Frais de notaires suite au classement et déclassement des chemins, dernière opération.

Opération 80 : Mur de terrain de sport et cimetière

Finalisation des travaux de consolidation du mur du cimetière

Opération 81 : Bât. Communaux Ecole Publique

Est prévu la réhabilitation de l'étage de l'école servant aux réunions et au périscolaire. Les travaux concernent la reprise du plancher qui montre un problème d'affaissement, l'isolation des murs extérieurs, le rafraîchissement des murs et cloisons, la remise en état des points d'eau.

Opération 89 : Local associations sportives

Investissement sur des rideaux à la salle de la Forest.

Opération 98 : Salle Communale

Fin des travaux à la suite de la démolition des bâtiments juxtaposant la salle des fêtes.

Opération 99 : Achat guirlandes de Noël

Investissement sur des décorations de Noël afin de poursuivre encore cette année l'embellissement de notre village pour ces périodes festives.

Opération 113 : Achat mobilier pour l'Ecole Publique

Achat de mobilier pour la classe de maternelle.

Opération 121 : Cimetière : reprise des concessions funéraires

Nous continuons le travail sur les reprises de concessions abandonnées afin de libérer des places dans notre cimetière qui est proche de la saturation.

Opération 122 : Aménagement du Centre Bourg

Il reste quelques aménagements dans le centre bourg.

Opération 127 : Parafoudre de la Chapelle

Finalisation des travaux de réfection électrique de la Chapelle entamés l'année dernière.

Opération 129 : Création d'un local d'archives

Réflexion sur la possibilité de rénover un local pour les archives communale qui devient trop exigu.

Opération 132 : Maison JACQUETTON

Poursuite des travaux de construction de la nouvelle cantine et la création de 3 logements locatifs et une MAM (en location également), projet phare de ce mandat.

Opération 133 : Réfection terrain de la Forest

Réfection du terrain de la Forest, qui s'est dégradé au fil du temps.

Opération 134 : Aménagement jardin public

Construction d'un préau et réhabilitation des toilettes publiques. Cette construction a pour but de rappeler, de façon modeste, les Halles d'antan, mais aussi d'être un lieu de rencontre et de convivialité lors des différentes manifestations organisées par nos différentes associations.

Opération 135 : Eclairage public

Installation éclairage public du lotissement de la Forest à l'arrêt de bus situé sur la départementale.

Opération 136 : Mise en sécurité de la chapelle et de la Forest

Travaux d'aménagement de mise en sécurité de l'entrée du village pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

4) Les données synthétiques du budget

a) Etat de la dette

7 emprunts à taux fixe à rembourser : Annuité de 67 610,56€

(Dont 60 343,12€ de capital et 7 267,44€ d'intérêts)

- Travaux au local technique chemin du Tanneur :
30 000€ sur 15 ans, 1^{er} remboursement le 31/12/2008 – Annuité de 2837,80€
- Travaux de voirie 2008 :
20 000€ sur 15 ans, 1^{er} remboursement le 31/12/2008 – Annuité de 1971,88€
- Travaux restauration église :
100 000€ sur 12 ans, 1^{er} remboursement le 15/02/2013 – Annuité de 10 468,84€
- Local de la Forest :
120 000€ sur 12 ans, 1^{er} remboursement le 29/03/2016 – Annuité de 11 246,44€
- Travaux aménagement global centre bourg :
250 000€ sur 16 ans, 1^{er} remboursement le 25/05/2018 – Annuité de 18 344,16€
- Achat maison JACQUETTON :
80 000€ sur 12 ans, 1^{er} remboursement le 15/03/2019 – Annuité de 7 202,40€
- Travaux maison JACQUETTON :
400 000€ sur 10 ans, 1^{er} remboursement le 31/12/2021 – Annuité de 15 619,04€
(Seulement 150 000€ réalisés actuellement)

b) Capacité de désendettement

Ce ratio indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette. Il s'élève à 6,7 années pour Lay, ce qui est très correct, le seuil de vigilance se situant à 10 ans. La moyenne des communes de même strate est 6,2 années.

Budgets annexes

I. Assainissement

Ce budget spécifique est dédié à la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif de la commune. Sur notre commune nous avons à charge l'entretien de la station du Pied de la fée, ce service est assuré depuis de nombreuses années par nos agents communaux. Une partie de notre assainissement se déverse sur la station de St Symphorien de Lay dont nous participons à son entretien qui contrairement à nous, est sous la forme de Délégation de Service Public par la société SUEZ. Une partie des effluents de St Symphorien de Lay se déversent également sur notre station.

Le budget comporte, comme le budget principal, une section d'exploitation (fonctionnement) et une section d'investissement.

✓ **La section de fonctionnement :**

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 71 321.54 €.

Les principales recettes proviennent du reversement par le délégataire du service de l'eau et l'assainissement et de la participation forfaitaire de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Les dépenses concernent l'entretien de la station d'épuration du pied de la fée, de celle de St Symphorien de Lay et du poste de relevage de la Verpillière, et de la dotation aux amortissements.

✓ **La section d'investissement :**

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 81 209.25 €.

Les recettes d'investissement proviennent de l'excédent de fonctionnement et des retours sur investissement.

Les dépenses d'investissement prévues en 2022 sont celles relatives à la rénovation des réseaux de la petite rue de la Porchellerie, dernière partie à rénover dans le bourg, et le remboursement des emprunts

Etat de la dette

3 emprunts à taux fixe à rembourser : Annuité de 26 673 ,06€

(Dont 22 959,28€ de capital et 3 713,78€ d'intérêts)

- Lagunes du Pied de la Fée :

140 000€ sur 15 ans, 1^{er} remboursement le 28/01/2010 – Annuité de 12 752,26€

- Réseaux rue de la Chapelle :

60 000€ sur 15 ans, 1^{er} remboursement le 15/01/2015 – Annuité de 5890,68€

- Réhabilitation des réseaux d'assainissement du centre bourg :

140 000€ sur 20 ans, 1^{er} remboursement le 25/12/2016 – Annuité de 8 030,12€

II. Lotissement de l'Hippodrome

Le budget annexe identifie l'opération qui porte sur la viabilisation et la cession de terrains du dit lotissement. Il enregistre les opérations qui doivent être obligatoirement décrites dans une comptabilité de stocks spécifique et dans le cadre d'un budget annexe qui est assujetti à la T.V.A.

Pour faire simple, voici les informations importantes à retenir :

- Pour effectuer les travaux de viabilisation un prêt court terme de 500 000€ a été effectué.
- Aujourd'hui la viabilisation a été faite et tous les terrains ont été vendus.
- Le prêt court terme est remboursé intégralement.
- Pour finaliser ce projet, reste les travaux de voirie, l'éclairage public et l'aménagement du parc enfant, le tout pour un montant de 92 000€.

Nous espérons pouvoir clôturer ce budget cette année.